D'abord, on nous a appris qu'un fabricant d'automobiles germanique nous trompait sur la teneur de ses émissions de CO2 avec un logiciel conçu pour cela. Ensuite, les véhicules "diesel" ont attiré notre attention sur leur dangerosité, enfin la mise en place de la circulation alternée tarde à se réaliser !

À vue de nez, cela ne sentait pas très bon... Plusieurs pays constructeurs interviennent auprès de la Commission européenne, afin de maintenir des tests qui minimisent de faux résultats. La pression de pays constructeurs pèse également pour ne pas relever les normes jugées trop élevées. Par ailleurs, on nous annonce la suppression d'une facilité pour les entreprises de pouvoir faire l'achat de flottes de vélos à mettre à disposition des employés...

Cerise sur le gâteau : on nous annonce l'obligation du port du casque pour les moins de 12 ans.

Tout cela décoiffe !

Pour se remonter le moral, l'ADAV a réuni les 9 associations cyclistes de la grande région Nord–Pas-de-Calais–Picardie pour questionner les candidats aux élections régionales sur leurs propositions relatives aux vélos. En réalité, la question du vélo en ville n'est peu ou pas du tout abordée dans de nombreuses listes électorales. Des éléments de réponses sont mis en ligne sur le site de l'ADAV.

Le 2 décembre 2015, le gouvernement fait marche arrière et opte pour une "pédale douce" concernant l'indemnité kilométrique des cyclistes. Le texte de loi subit un rétro pédalage et devient facultatif, l'indemnité est maintenant plafonnée à 200 euros/an.

Cette décision provoque la colère des associations de cyclistes, qui militent pour obtenir l'obligation d'un montant de 25 centimes du kilomètre. II s'agit de développer l'idée du vélo comme mode doux et actif de déplacement urbain, bon pour la santé de l'usager et pour la collectivité.

En ce début d'année, je tiens à vous souhaiter de nombreuses heures de vélo et de bonheur sans modération.

Philippe Delrue

Président